

Conseil de copropriété

Résidence ORCHIDEE

Rapport semestriel circonstancié de mars 2011 à août 2011
--

Les membres du Conseil de copropriété ont, durant la période précitée, veillé au bon déroulement de la mission du syndic, à savoir le suivi des paiements des factures, des charges, des rappels, l'application des décisions prises en Assemblée générale pour autant que les moyens humains et financiers le permettent et toutes les actions généralement quelconques prévues dans la mission générale du syndic et dans la loi.

Durant les réunions du Conseil de copropriété, les sujets suivants ont été débattus :

- Analyse des comptes annuels individuels
- Organisation de l'AG statutaire
- Reconduction de l'AG statutaire
- AG : analyse et leçon
- Le rapport d'incidence des garages : le permis d'exploitation, les plans, le rapport préalable
- Les jardins : arbres à tailler, racines à faire disparaître
- Etat des dépenses
- Etat des retards de paiement
- Le contrat avec le bureau NLC Architecture ...
- Les permanences JUILLET – AOUT
- Citation de Mmes Van Meenen et Dupont

Le Conseil de copropriété